

Assemblée générale ASF
Allocution de bienvenue du Président de l'ASF
jeudi 16 juin 2016

M. Fernandez-Bollo

Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs les adhérents de l'ASF,
Chers amis de l'ASF,

Je vous remercie très sincèrement, Monsieur le Secrétaire Général, d'avoir répondu, à notre invitation, et de partager avec nous ce temps fort de notre vie associative que constitue l'Assemblée générale de l'Association des Sociétés financières, l'ASF. Nous savons votre emploi du temps très chargé, et c'est un vrai plaisir de vous y accueillir de nouveau cette année.

Cette Assemblée générale, que nous venons de tenir, a été l'occasion de faire un tour d'horizon de la situation de nos professions, des préoccupations des dirigeants des sociétés spécialisées qui sont ici réunis, et que vous connaissez bien.

Le diagnostic que nous portons sur notre secteur tient au fond en trois idées simples que nous souhaitons partager avec vous :

- La première est que la consolidation de la reprise économique que nous avons anticipée en 2015 a bien été au rendez-vous ;
- La seconde est que cette reprise d'activité demeure très fragile et surtout peu rentable pour nos adhérents ;
- La troisième est que dans cet environnement macro-économique et financier très incertain, il nous faut être particulièrement attentif à ce que les évolutions réglementaires facilitent le financement et la prospérité de notre économie.

1. Concernant tout d'abord l'activité, pour nos adhérents, l'année 2015 confirme le rebond de notre économie.

L'amélioration de l'activité est perceptible tant dans le domaine du financement des entreprises, que des ménages :

- l'investissement des entreprises se redresse avec + 2,1 % pour le crédit-bail immobilier, et 5,4 % pour les financements de l'équipement ;
- l'affacturage poursuit sa progression avec + 9,5 % ;
- les sociétés de caution bénéficient d'une orientation favorable, avec + 11,4 % ;
- enfin, le crédit à la consommation renoue avec la croissance, + 6,3 %, tirée par la location avec option d'achat (LOA) dans l'automobile.

Ces tendances positives se confirment au premier trimestre 2016 avec + 12,3% pour les financements locatifs, +9,7% pour l'affacturage, et +10,1% pour le crédit à la consommation, même si ce dernier reste toutefois à un niveau encore très bas par rapport à celui de 2007.

Cela va donc mieux et c'est tant mieux. C'est une très bonne nouvelle pour notre pays, car les adhérents de l'ASF sont au cœur de l'économie réelle. Ils financent la trésorerie et les investissements des entreprises, tout comme les achats des ménages.

2. Mais si cette reprise est réelle Monsieur le Secrétaire général, elle n'en recèle pas moins des signes de fragilité que je me dois de souligner.

Elle demeure tout d'abord nettement Insuffisante. Insuffisante car inférieure à celle de la plupart de nos partenaires européens. Insuffisante pour résorber un chômage malheureusement devenu structurel dans notre pays. Insuffisante également pour rattraper le retard d'activité de nos membres par rapport à l'avant la crise.

Insuffisante, cette reprise est également peu rentable pour nos adhérents. La politique monétaire de *Quantitative easing* conduit à des niveaux de taux d'intérêt très faibles qui pèsent sur notre marge nette d'intérêt. La difficulté croissante à intégrer le risque dans le taux est susceptible de déboucher sur une économie moins inclusive, ne permettant plus un large accès au financement des acteurs économiques, pourtant souhaité par tous.

Par ailleurs, notre profession compte dans ses rangs nombre de grands acteurs à l'échelle européenne. Tous soulignent la discordance entre la part du chiffre d'affaires réalisé en France et la part de la France dans leur compte de résultats. Notre pays est devenu aujourd'hui l'un des marchés le moins rentable en raison du poids de la réglementation qui pèse sur notre structure de coûts et sur notre rentabilité, constituant de ce fait un handicap dans la compétition européenne.

Insuffisante et peu rentable, cette reprise est, enfin, aussi fragile. Elle est actuellement nourrie par les gains de pouvoir d'achat, liés à la baisse du prix du pétrole et à des politiques monétaires accommodantes. Mais de nombreux nuages s'accumulent à l'horizon, référendum sur le Brexit dans une semaine, situation politique incertaine en Espagne et au Portugal, Odyssée du Grexit, ampleur du ralentissement chinois....

Cette reprise est aussi très liée à la confiance des entreprises et des ménages. Et cette confiance est mise à mal, non seulement par les péripéties récentes liées à la réforme du code du travail, mais aussi par une densité de la réglementation, plus importante en France que dans de nombreux marchés étrangers. C'est une autre spécificité française qui nous handicape dans la compétition européenne, et qui pèse sur notre rentabilité.

3. Dans ce contexte de reprise et de confiance fragiles, Monsieur le Secrétaire général, il est important que vous puissiez nous apporter des apaisements sur les évolutions à venir de la réglementation car les menaces réglementaires nous semblent toujours aussi présentes.

La réglementation sera donc le troisième et dernier temps de mon propos.

Ce temps, je souhaite tout d'abord le débiter en vous remerciant personnellement de votre écoute et de votre appui à la résolution de certains dossiers importants pour l'ASF, tels que les modalités de calcul des ratios de liquidité LCR ou NSFR ou plus récemment pour rendre compatible la transposition de la directive sur le crédit immobilier avec les pratiques de rachats de crédits des acteurs français. Les enjeux étaient importants non seulement pour nos professions mais aussi pour 25 000 français, pour l'essentiel modestes, dont les prêts sont regroupés chaque année avec une prise d'hypothèque.

Il est important de témoigner des avancées qu'un dialogue de qualité permet, en particulier dans une société qu'on qualifie de difficile à réformer.

Mais si certains dossiers se ferment, d'autres demeurent ouverts. C'est pourquoi je souhaite aussi vous sensibiliser aux quatre préoccupations principales de la profession.

1 – Première de ces préoccupations, le besoin de stabilité réglementaire, notamment à Bâle

Nous sommes tous très inquiets des discussions en cours à Bâle, sur la refonte des modèles d'évaluation des risques, qui se traduirait par une hausse très significative des besoins en fonds propres des maisons mères bancaires de certains de nos adhérents. Nonobstant les déclarations apaisantes sur le fait qu'il n'y aurait pas de Bâle 4, les premières simulations disponibles ne vont pas du tout dans ce sens. Notre inquiétude est d'ailleurs partagée par bon nombre de professionnels européens.

Cela pose une double question : la première sur la capacité de l'Union européenne, première zone économique mondiale, à peser sur les décisions du Comité de Bâle et la seconde, sur la capacité de cette même Europe à filtrer d'éventuelles décisions inopportunes.

Par ailleurs, au niveau européen, le commissaire Jonathan Hill a envoyé des signaux positifs de pause, voire d'assouplissement de certains textes. C'est une première. Nous y sommes très sensibles, mais restons vigilants : de nombreux textes d'application restent à paraître et nous ne voudrions pas que derrière la douce mélodie de la pause législative, se cachent quelques coups de cymbale réglementaires.

En France, nous espérons que les tentatives d'atteintes aux procédures de surendettement, qui ont pourtant fait leurs preuves, seront rapidement abandonnées. Dans un contexte de baisse rapide du nombre de dossiers de surendettement, - 8,9 % sur un an à fin décembre 2015 pour les nouveaux dossiers, elles sont incompréhensibles. Comme j'ai récemment eu l'occasion de l'écrire et de le dire au

Gouverneur, il m'est de plus particulièrement désagréable de devoir constater que les services de la Banque de France en sont à l'origine.

2 – La seconde préoccupation est relative au respect du principe de proportionnalité, pour une meilleure prise en compte des spécificités des métiers de financement spécialisés

Le commissaire Hill a également mentionné la possibilité d'élargir le principe de proportionnalité, jusqu'alors évoqué pour les risques, en fonction de la taille des établissements. Nous sommes très attachés à ce principe, appliqué encore de façon trop timide. Il est essentiel, afin de ne pas faire subir de contraintes disproportionnées par rapport à la taille de certains de nos adhérents, en particulier dans les dernières déclinaisons en cours de la directive CRD4 sur la gouvernance et le contrôle des rémunérations.

En matière de prise en compte des spécificités de nos métiers, vous savez quels enjeux importants sont associés aux modalités précises de calcul du ratio NSFR, sur base sociale mais aussi consolidée.

3 – La troisième préoccupation porte sur la nécessité d'un "level playing field", au niveau européen mais aussi entre acteurs français, notamment face à l'émergence de nouveaux acteurs

Nous sommes très attentifs à l'établissement d'un cadre concurrentiel européen harmonisé, qui permette à nos établissements, qui pour certains d'entre eux sont des acteurs majeurs en Europe, de surmonter les distorsions de concurrence qui subsistent encore sur le marché unique, puisque certains de leurs concurrents ne sont pas ou peu régulés. La création du mécanisme de supervision unique, le MSU, devrait aller dans ce sens, mais nous en sommes encore loin.

Après toutes ces années de réglementation prudentielle, la règle "*same business same risk same rule*" ne trouve toujours pas à s'appliquer au sein de l'Union, et il est important que les acteurs français ne soient pas pénalisés à l'excès par leur régulateur national, tant le traitement du *shadow banking* progresse lentement aux niveaux européen et mondial.

Dans la perspective d'un éventuel Brexit, que personne ici ne souhaite pour de multiples raisons, nous serions également très attentifs à l'égalité de concurrence entre la finance française et la finance britannique.

De surcroît, au niveau français, la multiplication des brèches dans le monopole bancaire du crédit, l'émergence des plateformes de crowdfunding et des fintech, placent nos établissements tous régulés, en distorsion de concurrence. Ces nouveaux acteurs s'installent sur des niches et bénéficient d'une réglementation plus légère, avec notamment un avantage comparatif en termes de fonds propres et de liquidité. Ils attaquent, avec une dynamique parfois opportuniste, les marchés et les marges des

acteurs en place dont les organisations sont plus complexes. Le phénomène est encore d'ampleur limitée, mais il se développe très vite, et inquiète à juste titre nos adhérents.

Nous devons avoir conscience que la grande mutation du numérique remet en cause le mode de fonctionnement des acteurs traditionnels. Comme il ne leur est pas possible d'arbitrer entre le digital et le réglementaire, la concurrence doit être équitable et soumettre tout intervenant à des règles comparables de protection.

4 – Enfin, notre quatrième et dernier message porte sur un besoin impérieux de simplification en matière réglementaire

Notre société vit une contradiction entre le besoin de simplification qui résulte de sa digitalisation accélérée et le fatras de réglementations qui s'empile sur nos têtes quotidiennement. L'accumulation de réglementations en matière de crédit aboutit à une complexification du parcours d'emprunt, le contrat de crédit à la consommation comporte désormais une quarantaine de pages, ou un alourdissement des conditions d'exploitation. Il faut nous orienter résolument vers un choc de simplification, faute de quoi, nous aurons à terme un choc de déréglementation, sous l'effet notamment de la poussée des acteurs du numérique.

Voilà, Monsieur le Secrétaire Général, nos principaux thèmes de préoccupation. Ils sont tous au cœur de l'actualité réglementaire, française, européenne mais aussi mondiale.

Je vous y suis sensible et je suis sûr que vous aurez à cœur d'entretenir un dialogue de qualité avec mon successeur puisqu'à l'issue de trois mandats à la présidence de l'ASF, je m'appête à transmettre le flambeau comme je m'y étais engagé en 2013.

Nous sommes en train de vivre une période de transition économique et financière majeure due aux bouleversements technologiques et à un environnement monétaire et financier totalement inédit. Nous l'abordons avec confiance.

Nous sommes également à la veille d'échéances électorales importantes pour notre pays. Soyons tous conscients que dans la compétition mondiale, une finance forte est un élément de souveraineté nationale que nous devons aborder sans naïveté.

En vous remerciant encore très chaleureusement de votre fidèle présence parmi nous, je vous laisse la parole car je suis sûr que notre auditoire attend avec beaucoup d'intérêt votre point de vue.